

A LA UNE › DÉCRYPTAGES › POLITIQUE

TOUS AUX ABRIS

12 novembre 2026

Crise sociale et financière : l'exil des capitaux français s'accélère à l'approche de la présidentielle 2027

Les débats sur la taxe Zucman avaient déjà provoqué un fort exil de capitaux l'an passé. La montée dans les sondages de Jean-Luc Mélenchon comme les tensions sur la dette française en alimentent un nouveau.

Pierre-Marie de Forville, Thomas Carbonnier et Bruno Colmant

Ce qu'il faut en retenir :

- **Sécurisation face à 2027 :** La peur d'une arrivée au pouvoir des extrêmes et de mesures confiscatoires pousse les détenteurs de capitaux à transférer leurs actifs vers la Suisse ou le Luxembourg.
- **Démocratisation de l'exil :** Le départ des patrimoines touche désormais les retraités, cadres et bailleurs asphyxiés par la hausse de la taxe foncière, l'instabilité des règles et le DPE.

- **Impasse fiscale :** La multiplication de taxes punitives et les revirements législatifs érodent l'assiette fiscale nationale sans enrayer les sorties, illustrant les effets de la courbe de Laffer.
- **Menace obligataire :** Le risque d'une Assemblée fragmentée et de blocages budgétaires inquiète les marchés financiers, faisant planer le spectre d'un krach sur la dette souveraine française.

Atlantico : Il y a un an, les débats sur la taxe Zucman avaient provoqué un mouvement massif de capitaux français vers la Suisse et le Luxembourg. Aujourd'hui, la taxe a disparu du paysage, mais la pression sur la dette et la montée de LFI et du RN font craindre un choc économique. Que voyez-vous concrètement chez vos clients et sur les marchés ?

Pierre-Marie de Forville : Il est possible d'observer effectivement une recrudescence et une hausse des mouvements de capitaux français vers l'étranger, notamment vers le Luxembourg et la Suisse, où certains contribuables détiennent des comptes. Nous constatons également une reprise des départs de personnes physiques, qui n'avait pas été aussi marquée l'année dernière. Depuis quelques mois, les expatriations connaissent une accélération assez conséquente.

Il faut distinguer deux situations : celle des personnes qui quittent la France et celle de celles qui y restent.

Pour les premières, le transfert à l'étranger concerne la structure juridique de détention de leurs actifs, qu'il s'agisse de comptes-titres, de participations dans des entreprises ou de holdings. L'objectif est notamment de consolider leur résidence fiscale dans leur pays d'accueil. Lorsqu'une personne quitte la France, il faut en effet limiter autant que possible les liens de rattachement avec le territoire français, afin de sécuriser sa nouvelle résidence fiscale.
Pour ceux qui restent en France, qui constituent malgré tout la majorité, on observe également une accélération du transfert de leurs actifs vers des structures de détention luxembourgeoises ou suisses. La motivation est toutefois différente : il ne s'agit pas de raisons fiscales, puisque ces personnes continuent d'être imposées en France, mais bien de préoccupations liées à la sécurité de leurs actifs.

Ce phénomène est particulièrement frappant. Il y a aujourd'hui plus de 1.000 milliards d'euros d'actifs français détenus sur des comptes ou au sein de holdings à l'étranger. Il s'agit d'actifs appartenant à des Français et placés hors de France, non pas nécessairement pour des raisons

fiscales, mais avant tout pour des considérations de sécurité au regard du contexte politique et des perspectives d'avenir.

Lorsque certaines personnalités, des économistes ou des responsables politiques comme Matthieu Pigasse, Gabriel Zucman ou Jean-Luc Mélenchon, évoquent des mesures de réquisition ou un prélèvement au titre d'une taxe de solidarité nationale pouvant atteindre 20 % du patrimoine des contribuables les plus fortunés, sans qu'aucune réponse institutionnelle ne vienne véritablement encadrer ce débat, cela contribue à alimenter les inquiétudes.

Richard Ferrand n'intervient pas pour rappeler les éventuelles difficultés constitutionnelles de telles propositions. Le sujet entre ainsi progressivement dans la fenêtre d'Overton, ce qui constitue un facteur d'anxiété pour les détenteurs de capitaux concernés et les incite à placer leurs actifs à l'étranger.
Certains experts pourraient considérer qu'il s'agit simplement du départ de quelques contribuables fortunés. Mais la réalité est bien plus large. Ces mouvements représentent un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'économie française, et donc potentiellement des milliers d'emplois. Ce sont autant d'activités opérationnelles qui bénéficient à des banques, à des compagnies d'assurance-vie et à des cabinets comptables installés en Suisse ou au Luxembourg, plutôt qu'à des entreprises françaises qui pourraient générer du chiffre d'affaires, des recettes fiscales et de l'emploi sur le territoire national.

La France se pénalise elle-même avec cette situation et un tel contexte. Elle ne parvient pas à garantir aux détenteurs de capitaux un environnement suffisamment sécurisant pour qu'ils conservent leurs actifs dans le pays.

Observe-t-on des demandes croissantes de la part des Français, des investisseurs, des entrepreneurs pour diversifier leurs placements hors de France ? Existe-t-il des données permettant de mesurer ce phénomène ? Y a-t-il des exemples probants de ces fuites de capitaux français ?

Pierre-Marie de Forville : Au regard du contexte politique et des perspectives après la présidentielle de 2027, le placement des actifs et l'expatriation des Français sont liés. Sur le placement des actifs, la tendance est très nette : les demandes ont véritablement explosé. Aujourd'hui, faute de visibilité sur ce qui pourrait se produire, certains contribuables sont prêts à rester en France, mais souhaitent transférer

leurs actifs au Luxembourg, voire en Suisse. Leur raisonnement est le suivant : si Jean-Luc Mélenchon arrivait au pouvoir et décidait, par exemple, de prélever automatiquement 10 % ou 20 % des comptes bancaires dépassant un million d'euros, il serait plus difficile pour lui de mettre en œuvre une telle mesure sur des actifs détenus en Suisse ou au Luxembourg. Il faudrait, dans ces deux cas, obtenir l'accord des autorités locales, ce qui compliquerait considérablement la démarche de l'administration française. C'est donc avant tout une logique de sécurisation des actifs qui motive ces transferts vers l'étranger. Le phénomène est considérable. Si l'on s'intéresse aux personnes disposant de plus d'un million d'euros sur leurs comptes, les montants détenus au Luxembourg et en Suisse suivent incontestablement une trajectoire croissante, en particulier ces derniers mois.
Dans le cadre de mon activité, nous échangeons avec de nombreux fonds qui investissent principalement dans des PME, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou des start-ups, selon leurs stratégies d'investissement. Or, les fonds nous indiquent très clairement une différence de comportement. Les fonds strictement franco-français continuent d'investir en France, puisqu'ils n'ont pas véritablement d'autre choix. En revanche, les fonds paneuropéens tendent, à ce stade, à éviter le marché français.

Le débat sur la taxe Zucman avait provoqué l'un des plus rapides exils de capitaux de l'histoire française. Depuis, la taxe a de nouveau été rejetée, mais Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen dominent les sondages pour 2027. La fuite s'est-elle calmée, poursuivie ou amplifiée à cause du contexte particulier ?

Thomas Carbonnier : Elle s'est élargie. 16,4 Md€ sont partis en 2025 selon l'ACA (+20 %), puis +10,9 % au premier semestre 2026. Les optimistes parlent de ralentissement. Moi, je vois un malade dont la fièvre baisse d'un demi-degré pendant que la salle d'attente se remplit.

En 2015, dans Le Figaro, je parlais déjà d'un risque de contagion de l'exil fiscal au haut de la classe moyenne. À l'époque, on m'a gentiment pris pour un prophète de comptoir. Onze ans plus tard, le virus a muté : ce ne sont plus seulement les milliardaires qui partent, c'est le médecin, l'artisan retraité, le couple qui a mis trente ans à payer sa pierre.

La taxe Zucman a été rejetée trois fois (31 octobre 2025, 28 novembre 2025, 16 octobre 2026). Elle est morte, mais comme dans tous les bons films d'horreur, personne n'a vu le corps. Alors, quand Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen dominent les sondages, chacun fait ses cartons « par précaution ».

Le plus savoureux, c'est le décor. Les lycéens bloquent leurs établissements depuis le 2 novembre, les syndicats ont appelé à la grève le 5, les gilets jaunes ont lancé leur acte IV le 7. Les patrimoines, eux, font leur grève à leur manière : ils ne bloquent rien, ils s'en vont. Aucun préavis, aucun cortège, aucun CRS. Et la facture arrive quand même.

On me répondra, avec Thomas Piketty et Gabriel Zucman, que le risque d'exil est surestimé et qu'un bon dispositif anti-abus le neutraliserait. J'ai un mot d'architecte : Maginot. Une muraille magnifique, étudiée par des gens brillants, qui suppose que l'ennemi attaquera là où on l'attend. Or le capital ne se bat pas, il se déplace.

Bruno Colmant : La taxe Zucman ne pourrait probablement jamais être appliquée de manière isolée dans un seul pays. La mobilité des capitaux est aujourd'hui telle qu'une mesure de cette nature serait anticipée et s'accompagnerait de dispositifs de transferts vers d'autres pays européens. Je pense notamment à l'Italie et au Royaume-Uni qui pourraient accueillir rapidement les capitaux souhaitant quitter la France ou d'autres pays en raison d'une telle taxation.

La taxe Zucman portait sur un mécanisme particulier. Lorsqu'une société ne distribue pas suffisamment de dividendes pour permettre à son actionnaire de s'acquitter de la taxe, l'État pourrait progressivement devenir propriétaire d'une partie de l'entreprise. Prenons l'exemple d'un actionnaire détenant 100 millions d'euros dans une société, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour payer cette taxe. Dans ce cas, l'État deviendrait progressivement propriétaire de 2 % de la société. Au bout de dix ans, la Caisse des dépôts et consignations pourrait ainsi détenir 20 % de l'entreprise. Au regard de la réalité des marchés, il paraissait tout à fait impensable d'imaginer que cette mesure puisse être mise en œuvre en France de manière isolée.

Face aux inquiétudes suscitées par le climat politique, certains contribuables pourraient-ils chercher à anticiper ces risques ? Observez-vous déjà, sur les marchés, des évolutions ou des mouvements en ce sens ? Alors que la campagne présidentielle s'accélère, constatez-vous une augmentation des transferts de capitaux ou des projets d'expatriation ?

Pierre-Marie de Forville : Les personnes qui quittent la France aujourd'hui le font effectivement dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, et non en anticipation de la loi de finances

actuellement en discussion, dont l'adoption s'annonce difficile. Concernant cette loi de finances, des ajustements relativement limités sont régulièrement évoqués. Les principales mesures fiscales sont toutefois déjà entrées en vigueur, notamment celles concernant la CDHR, la Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus, il y a maintenant deux ans. On observe d'ailleurs aujourd'hui une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu. Cela s'explique notamment par le fait que, lorsque la fiscalité devient confiscatoire, les contribuables réduisent les revenus qu'ils se versent et, par conséquent, paient moins d'impôts.

Tout le monde y perd, à commencer par l'État, qui perçoit moins de recettes fiscales alors même qu'il a augmenté les taux d'imposition. Cela devrait théoriquement permettre d'observer une hausse des recettes fiscales, mais c'est l'inverse qui se produit. C'est précisément ce que décrit la courbe de Laffer. Cette théorie existe pourtant depuis près de deux siècles, sans que ses enseignements semblent avoir été suffisamment pris en considération.
Les départs que nous observons actuellement s'inscrivent bien dans une anticipation de l'élection présidentielle de 2027, et non dans une réaction à la loi de finances en cours d'examen.

Dans la perspective du second tour avec la présence potentielle de LFI, l'attitude de Richard Ferrand interroge. Pourquoi interpelle-t-il Marine Le Pen, à tort ou à raison, au sujet de son projet de référendum sur l'immigration, mais ne réagit-il pas aux propositions de La France insoumise, de Jean-Luc Mélenchon, de Gabriel Zucman ou de Matthieu Pigasse, lorsqu'ils évoquent la possibilité de prélever 20 % des actifs des Français ? Une telle mesure serait manifestement contraire à la Constitution, au regard du droit de propriété, qui constitue un droit fondamental, inviolable et sacré. Pourquoi cette question ne suscite-t-elle pas davantage de réactions ? Pourquoi Richard Ferrand n'intervient-il pas sur ce sujet, alors qu'il a pu prendre position à l'égard d'autres candidats sur différentes questions ? Cette absence de réaction est particulièrement étonnante. Elle contribue à alimenter l'inquiétude des personnes qui détiennent des actifs en France. Elles peuvent se demander si, en l'absence d'intervention du président du Conseil constitutionnel, les mesures du programme de Jean-Luc Mélenchon pourraient finalement être considérées comme légales et être effectivement mises en œuvre. C'est précisément ce type d'incertitude qui incite certains détenteurs de capitaux à transférer leurs actifs à l'étranger. Pendant ce temps, la France perd du chiffre d'affaires, des recettes fiscales et des emplois.

Ce qui fait partir les capitaux aujourd'hui, est-ce encore la fiscalité ou d'abord la peur politique et la peur d'une crise financière ?

Thomas Carbonnier : Réponse clivante : la fiscalité a fait le lit, la peur y met le feu.

Les marchés, avec un spread OAT-Bund autour de 150 à 160 pb, ne font pas d'idéologie : ils tarifent le risque. Le sondage Ifop-LCI du 3 novembre, les propos de Patrick Martin le 7 octobre : tout cela dit la même chose. Mais pourquoi la peur prend-elle autant ? Parce qu'elle tombe sur un terrain déjà labouré.

Prenez la taxe foncière. Selon l'Observatoire de l'UNPI, elle a progressé de 93,4 % entre 2005 et 2025, soit 2,5 fois plus vite que l'inflation. Sur dix ans : +37,3 %, contre +8,7 % pour les loyers et +18 % pour l'inflation. Un impôt qui grimpe plus vite que le loyer censé le financer, c'est l'ascenseur social, version cave. Ajoutez des cotisations sociales qui montent, notamment sur les revenus locatifs meublés. Ajoutez le sentiment que la santé et l'école ne suivent pas. On obtient un cocktail Molotov : aucun ingrédient ne fait exploser seul, mais on ne les sert jamais séparément.

Il reste le candidat idéal selon les sondages : celui qui promet l'encadrement généralisé des loyers, la réquisition des logements vacants ou le retour de l'ISF. Pour un bailleur, la lecture est rapide : moins de revenus, plus de charges, plus d'incertitude. Il n'a pas besoin de lire Hayek pour comprendre.

Et l'encadrement des loyers, parlons-en, puisqu'on m'objecte qu'il protège les locataires des zones tendues. C'est l'argument le plus honorable, donc le plus dangereux. Je l'appelle le syndrome de l'huître ouzbèke : on taxe une huître qui n'existe pas, la recette est nulle, alors on durcit. Ici, on bride les bailleurs, ils se raréfient, l'offre baisse, les loyers du marché libre explosent, et on y répond par plus d'encadrement. À San Francisco, l'extension du contrôle des loyers a été suivie d'une offre réduite d'environ 15 %. Le locataire protégé est celui qui a déjà la clé ; celui qui cherche reste dehors.

Le profil de ceux qui déplacent leur épargne a-t-il changé depuis un an ?

Thomas Carbonnier : Oui : l'exil s'est démocratisé, comme le voyage en avion, avec les mêmes files d'attente.

Autrefois, s'expatrier était un luxe de milliardaire, avec jet, avocat à Genève et yacht en option. Aujourd'hui, un retraité avec 2 000 € nets par mois peut regarder l'Amérique latine ou l'Asie et se demander pourquoi il paie si cher le droit de grelotter dans un T3 classé F. Là-bas, ce budget fait de lui, selon les pays, un notable ou un sage. Et la langue, ce vieil obstacle ? Elle a disparu : la traduction par IA tient dans la poche, et l'on commande son café en espagnol, en thaï ou en vietnamien avec un téléphone et un sourire. Le retraité français n'est plus un exilé fiscal, c'est un touriste qui a oublié de rentrer.

Du côté des patrimoines, même mouvement. L'assurance-vie luxembourgeoise s'ouvre à partir de 250 000 €. Ce n'est pas un montant de milliardaire, c'est celui d'un petit patrimoine bien construit. La peur de Sapin 2 a fait le reste : quand un épargnant imagine qu'on pourrait bloquer ses contrats « en cas de crise », il ne se demande plus si il doit diversifier, mais où. Et quand la France entre dans le top 15 des nationalités clientes de Henley, nous exportons un produit rare : le contribuable qui a compris.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est le glissement du bailleur. Le propriétaire privé est le seul mobilisé à qui l'on demande de rester au front, de payer l'intendance (taxe foncière, travaux, DPE) et de sourire sur la photo. Et quand il découvre que le DPE se règle comme un thermomètre qu'on remplace tous les ans, il comprend que la règle du jeu est une météo. Le coefficient de conversion de l'électricité est passé de 2,3 à 1,9, puis à 1,7 en 2027. Environ 700 000 logements ont changé de lettre sans recevoir un centimètre d'isolant. C'est la loi de Goodhart appliquée à la pierre : quand la mesure devient l'objectif, elle ne mesure plus rien.

Résultat : un retraité propriétaire qui vend son bien, place son capital et part vivre au soleil emporte avec lui sa consommation, sa taxe foncière, sa TVA et ses dons à l'association du quartier. Le Trésor ne perd pas un contribuable, il perd un habitant. Dans un pays où la règle change plus vite que la façade, certains préfèrent vivre là où le thermomètre ne bouge pas, et la plage est un argument que Bercy n'a pas encore appris à taxer.

D'un point de vue historique, dispose-t-on d'exemples probants de sorties de capitaux français ?

Bruno Colmant : Sur le plan historique, plusieurs épisodes méritent d'être rappelés. Lorsque François Mitterrand a été élu, il a engagé, conformément à ses 110 propositions, un programme comprenant notamment des nationalisations. Cette orientation a provoqué un

mouvement relativement rapide de départ des capitaux vers l'étranger, notamment vers la Suisse.

Un phénomène comparable s'est également produit en France en mai 1968. Par ailleurs, au cours des années de la présidence de François Hollande, de nombreux Français sont venus s'installer en Belgique, certains allant jusqu'à acquérir la nationalité belge. Ce choix s'expliquait par un environnement fiscal considéré comme plus modéré qu'en France.

Au regard du risque politique et du poids de la dette en France, il existe donc bien un risque de départ des capitaux.

La France a mis en place une exit tax par le passé pour lutter contre ce phénomène. Concrètement, lorsqu'un contribuable transfère sa résidence fiscale à l'étranger, certains capitaux et des plus-values latentes peuvent être soumis à une taxation. Celle-ci n'est pas nécessairement très élevée, mais elle constitue malgré tout un prélèvement sur les capitaux concernés. Pour autant, ce dispositif ne règle pas le problème de fond. Lorsque des capitaux quittent le territoire, c'est aussi, indirectement, une partie du capital productif qui peut partir avec eux.

Au-delà de la situation préoccupante du résultat du second tour de l'élection présidentielle, le véritable risque réside dans la perspective d'une nouvelle Assemblée nationale totalement fragmentée et polarisée à l'issue des législatives. La situation pourrait être comparable à celle que nous connaissons actuellement, avec une incapacité à faire adopter un budget pour l'année 2027.

Mais, au-delà de cette difficulté institutionnelle, le plus préoccupant reste le risque d'une rupture citoyenne, voire d'une rupture civile. Des personnes pourraient être tentées de descendre dans la rue et de recourir à un coup de force.

Les marchés intègrent-ils déjà un scénario de crise lié à 2027 ?

Bruno Colmant : Les mouvements observés sur les marchés s'expliquent par plusieurs facteurs. Le premier est la proximité de l'élection présidentielle, qui constitue en elle-même une source d'incertitude. Le second tient aux risques de troubles, même si la France est relativement coutumière de ce type de manifestations. Les marchés raisonnent avant tout en termes de prospective. Ils regardent devant eux, et non dans le rétroviseur. Ils cherchent donc à anticiper la situation qui pourrait prévaloir en mai ou en juin 2027, avec une

Assemblée nationale fragmentée et, potentiellement, un pays encore plus difficile à gouverner.

Le principal danger réside dans l'apparition de nouveaux troubles sociaux et de scènes de violences. Une frange de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, estimant avoir manqué l'occasion historique de sa génération, pourrait être tentée de recourir à un coup de force.

Les marchés intègrent progressivement cette réalité. Les marchés avancent de manière discrète et parfois difficile à déceler. Ils accumulent les informations et les intègrent progressivement dans leurs anticipations. Mais plus nous nous rapprocherons de l'élection présidentielle, plus le risque d'une nouvelle hausse du spread pourrait devenir significatif, en fonction de l'évolution du contexte politique.

Quel scénario de « crash » vous paraît réaliste, et lequel relève du fantasme ?

Bruno Colmant : Un krach boursier me paraît relativement peu probable. La plupart des grandes entreprises françaises exercent leurs activités à l'international et disposent d'implantations diversifiées au sein de leurs groupes. C'est notamment le cas des grands groupes du luxe et des établissements bancaires, dont les activités sont réparties sur plusieurs marchés.

Il n'y a donc pas de raison particulière de penser que ces entreprises seraient pénalisées uniquement par une crise survenant en France.

En revanche, un krach obligataire pourrait se produire, pour les trois raisons que j'ai évoquées précédemment. Un autre facteur pourrait également intervenir : l'absence d'intervention de la Banque centrale européenne en cas de situation de détresse. Lorsqu'un État rencontre de graves difficultés financières, la Banque centrale européenne constitue en effet un recours de dernier ressort face à une forte augmentation du spread.

Le risque serait que la Banque centrale européenne refuse de financer un pays de manière spécifique.

Compte tenu du niveau de l'endettement public français rapporté au PIB, notamment en comparaison avec celui de l'Allemagne, certains pourraient considérer qu'un soutien particulier à la France ne serait pas acceptable.

Il faut également tenir compte du profil du prochain président de la Banque centrale européenne, qui pourrait être particulièrement attaché à la rigueur monétaire et financière.

En définitive, si un krach devait survenir, il résulterait de la combinaison des trois facteurs précédemment évoqués, auxquels pourrait s'ajouter l'absence d'intervention de la Banque centrale européenne.

Pourquoi les flux mesurés par la Banque de France ne montrent-ils pas d'hémorragie, alors que les professionnels décrivent un exode ?

Bruno Colmant : Ce n'est pas nécessairement le rôle de la Banque de France de rendre compte de ce phénomène de cette manière. Lorsque l'on entend les déclarations de son gouverneur, on constate qu'elles s'inscrivent dans un discours destiné à apaiser les inquiétudes et à rassurer les marchés. Il ne faut toutefois pas oublier que la Banque centrale joue un rôle régalien fondamental : elle est au cœur du système monétaire. À ce titre, sa communication doit nécessairement tenir compte de cette responsabilité.

Les responsables d'une banque centrale ne peuvent pas, pour des raisons évidentes, remettre en cause certains principes fondamentaux ni donner le sentiment qu'ils anticipent une rupture sur les marchés boursiers ou obligataires. Le rôle d'une banque centrale consiste précisément à garantir la stabilité de l'un des attributs régaliens essentiels de l'État : la monnaie. Par conséquent, ses responsables ne peuvent pas adopter un discours susceptible de fragiliser cette confiance.

L'État a-t-il tenté de verrouiller la sortie, et ces mesures vous paraissent-elles efficaces ou contre-productives ?

Thomas Carbonnier : L'État a ressorti son cadenas, mais il a oublié qu'on ne retient pas un invité en lui retirant sa chaise.

La taxe de 20 % sur les holdings (LF 2026) : pour dissuader de partir à cause des impôts, on crée un impôt. C'est la logique du pompier qui arrose avec de l'essence pour « calmer » l'incendie.

L'article 6 du PLF 2027 sur l'assurance-vie étrangère : 25 M€ attendus. Face à 16,4 Md€ de fuite, le ratio ferait rougir un tableur.

L'exit tax à 15 ans, votée le 30 octobre, tombée le 4 novembre. Cinq jours de vie. Le message envoyé est limpide : demain, on change

encore. Or l'instabilité est le seul produit qui se vend sans publicité.

Mon verdict : inefficace aujourd'hui, contre-productif demain. Une muraille qu'on construit le 30 octobre et qu'on démolit le 4 novembre ne dissuade personne, elle rassure seulement ceux qui l'ont votée. Et une règle qui change aussi vite fait fuir à elle seule, indépendamment de son contenu.

On me dira enfin que les lycéens et les gilets jaunes dénoncent le sous-financement de l'école et la vie chère, et que la fuite des capitaux est justement ce qu'une taxe sur les très hauts patrimoines voudrait corriger. Je comprends la colère. Mais qu'ils regardent Sur le chemin de l'école, ce film où des enfants marchent des heures pour atteindre une salle de classe : je ne méprise pas leur fatigue, je dis que le point de comparaison change la lecture du problème. Et quand ils passeront de 35 élèves par classe au grand amphi d'Assas et ses 1 800 places, ils comprendront ce qu'est une classe surchargée. Le financement de l'école dépend de l'assiette fiscale. Une assiette qui s'en va ne finance plus rien. Taxer davantage ceux qui peuvent partir revient à dessiner le plan d'un hôpital avec l'argent du patient déjà parti à l'étranger.

Reste la question que je pose à tous les candidats : me garantissez-vous une stabilité fiscale, ou la loi de finances restera-t-elle un Tamagotchi qu'on réinitialise chaque automne ? Un candidat qui répond « je vais y réfléchir » vend un bien sans titre de propriété.

A PROPOS DES AUTEURS



Pierre-Marie de Forville

Pierre-Marie de Forville est co-fondateur et président de iVESTA Family Office.



Thomas Carbonnier

Thomas Carbonnier est Avocat fiscaliste, fondateur & coordinateur pédagogique des diplômes bac+5 DU Création de startup et innovation et DU Création et développement de structures en santé à l'Université Paris Cité. Il est également

Président de l'UNPI 95, une association de propriétaires qui intervient dans le Val d'Oise.



Bruno Colmant

Economiste

Bruno Marie Léon Nicolas Colmant est Docteur en économie appliquée et membre de l'Académie royale de Belgique.